

Communiqué de presse du 22 septembre 2010

## **Offre d'Achat par BNP Paribas sur Obligations de Compagnie de Saint-Gobain**

NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER A UNE *U.S. PERSON* OU TOUTE PERSONNE SITUEE OU RESIDENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU DE LA REPUBLIQUE D'ITALIE OU DE TOUT AUTRE ETAT DANS LEQUEL IL SERAIT ILLEGAL DE DIFFUSER LE PRESENT DOCUMENT. LE PRESENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE (voir "Restrictions d'Offre et de Placement" ci-dessous).

BNP Paribas (l'« Initiateur ») a annoncé ce jour avoir fait une offre aux Porteurs d'Obligations émises dans le cadre (i) de l'emprunt d'un montant nominal total de 1.000.000.000 euros portant intérêt à un taux de 8,25 % et venant à échéance le 28 juillet 2014 (ISIN XS0409153110) (les « Obligations 2014 ») et/ou (ii) de l'emprunt d'un montant nominal total de 750.000.000 euros portant intérêt à un taux de 6 % et venant à échéance le 20 mai 2013 (ISIN XS0428417900) (les « Obligations Mai 2013 ») et/ou (iii) de l'emprunt d'un montant nominal total de 750.000.000 euros portant intérêt à un taux de 7,25 % et venant à échéance le 16 septembre 2013 (ISIN XS0387435117) (les « Obligations Septembre 2013 ») et collectivement avec les Obligations Mai 2013, les « Obligations 2013 ») et/ou (iv) de l'emprunt d'un montant nominal total de 1.100.000.000 Euros portant intérêt à un taux de 4,25 % et venant à échéance le 6 mai 2011 (ISIN FR0010333377) (les « Obligations 2011 ») et collectivement avec les Obligations 2014 et les Obligations 2013, les « Obligations Existantes »), toutes telles qu'é émises par Compagnie de Saint-Gobain (la « Société »), portant sur l'achat en numéraire de tout ou partie des Obligations Existantes qu'ils détiennent (l'« Offre d'Achat ») conformément aux termes et conditions figurant dans le *Tender Offer Memorandum* en date du 22 septembre 2010. Les termes du présent communiqué portant une majuscule ont la définition qui leur est donnée dans le *Tender Offer Memorandum*, à moins d'être autrement définis dans le présent communiqué.

Il est recommandé aux Porteurs d'Obligations éligibles de lire attentivement le *Tender Offer Memorandum* afin de prendre connaissance des détails et de la marche à suivre pour participer à l'Offre d'Achat.

BNP Paribas intervient en tant que Conseil Principal de Structuration, J.P. Morgan Securities Ltd. intervient en tant que Conseil de Structuration et BNP Paribas, Citigroup Global Markets Limited, HSBC Bank plc, J.P. Morgan Securities Ltd., Société Générale et The Royal Bank of Scotland plc interviennent en tant que Co-Arrangeurs de l'Offre d'Achat. BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg intervient en tant qu'Agent Centralisateur pour les Obligations 2014 et les Obligations 2013 et BNP Paribas Securities Services en tant qu'Agent Centralisateur pour les Obligations 2011.

Les demandes d'information relatives à l'Offre d'Achat doivent être adressées à:

**CONSEIL PRINCIPAL DE STRUCTURATION**

**BNP Paribas**

10 Harewood Avenue,  
London, NW1 6AA  
United Kingdom  
Tel. : +44 20 7595 8668  
Attn: Liability Management Group  
email : liability.management@bnpparibas.com

**CONSEIL DE STRUCTURATION**

**J.P. Morgan Securities Ltd.**

125 London Wall  
London EC2Y 5AJ  
United Kingdom  
Telephone :  
+44 207 779 2468 (Corporate Syndicate)  
+44 207 777 1333 (Liability Management)  
Email :  
corp\_syndicate@jpmorgan.com  
sebastien.m.bamsey@jpmorgan.com

**CO-ARRANGEURS**

**BNP Paribas**

10 Harewood Avenue,  
London, NW1 6AA  
United Kingdom  
Tel. : +44 20 7595 8668  
Email :  
liability.management@bnpparibas.com  
Attn: Liability Management Group

**Citigroup Global Markets Limited**

Citigroup Centre  
33 Canada Square  
London E14 5LB  
United Kingdom  
Tel : +44(0) 207 986 8969  
Attn : Liability Management Group  
Email :  
liabilitymanagement.europe@citi.com

**HSBC France**

8 Canada Square  
London E14 5HQ  
United Kingdom  
Tel : +44 20 7991 5874  
Attn : Liability Management  
Group  
Email :  
liability.management@hsbcib.com

**J.P. Morgan Securities Ltd.**

125 London Wall  
London EC2Y 5AJ  
+44 207 779 2468 (Corporate  
Syndicate)  
+44 207 777 1333 (Liability  
Management)  
Email :  
corp\_syndicate@jpmorgan.com  
sebastien.m.bamsey@jpmorgan.com

**Société Générale Corporate &  
Investment Banking**

17, Cours Valmy  
92987 paris la Défense  
France  
Tel : +33(0)1 42 13 87 36  
Email :  
liability.management@sgcib.com

**The Royal Bank of Scotland**

The Royal Bank of Scotland plc  
135 Bishopsgate  
London EC2M 3UR  
United Kingdom  
Tel : +44 207 085 8056 / 3781  
Email :  
liabilitymanagement@rbs.com

Les demandes d'information relatives aux procédures applicables pour apporter des Obligations Existantes à l'Offre d'Achat ou pour la transmission des instructions de participation à l'Offre d'Achat doivent être adressées à :

### AGENTS CENTRALISATEURS

*S'agissant des Obligations 2014 et des  
Obligations 2013 :*

**BNP Paribas Securities Services,  
Luxembourg Branch**  
33, rue de Gasperich, Howald – Hesperange  
L – 2085 Luxembourg  
Attn: Corporate Trust Services  
Tel: +352 2696 2000  
Fax: +352 2696 9757  
Email: lux.ostdomicilees@bnpparibas.com

*S'agissant des Obligations 2011 :*

**BNP Paribas Securities Services**  
9 rue du débarcadère  
93500 Pantin  
France  
Attn: CTS Debt France  
Tel: +33 1 55 77 61 60  
Fax: + 33 1 57 43 31 38  
Email:  
paris.bp2s.ost.opecinbo@bnpparibas.com

### Restrictions d'Offre et de Placement

Ce communiqué doit être lu conjointement au *Tender Offer Memorandum*. Ce communiqué et le *Tender Offer Memorandum* contiennent des informations importantes qui doivent être lues avec attention avant toute décision concernant l'Offre d'Achat. Si un Porteur d'Obligations hésite sur la conduite à adopter, il lui est conseillé d'obtenir un conseil financier, y compris au sujet des conséquences fiscales de sa participation à l'Offre d'Achat, auprès de son intermédiaire financier, banquier, conseil juridique, comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Toute personne physique ou morale dont les Obligations Existantes sont conservées par un intermédiaire en son nom, un intermédiaire pour compte de tiers, une banque, un dépositaire, une société assumant le rôle de *trust* ou de *nominee trust*, doit contacter cette entité si elle souhaite apporter ses Obligations Existantes à l'Offre d'Achat.

Ni le présent communiqué, ni le *Tender Offer Memorandum* ne constituent une invitation à participer à l'Offre d'Achat dans ou à partir d'un Etat dans ou à partir duquel, et à toute personne à laquelle, il est illégal de le faire au regard des lois relatives aux valeurs mobilières en vigueur. La diffusion du présent communiqué peut être interdite ou restreinte en vertu de la loi applicable dans certains Etats. L'Initiateur, les Co-Arrangeurs, les Conseils de Structuration et les Agents Centralisateurs demandent aux personnes en possession du présent communiqué de s'informer au sujet de ces interdictions et restrictions et de les respecter.

### États-Unis d'Amérique :

L'Offre d'Achat n'est pas faite et ne sera pas faite, directement ou indirectement, sur dans ou à destination de, ou par l'usage de courriers, ou par le biais de toute technique de communication (notamment, et sans limitation, fac-simile, télex, téléphone, courriels et toute autre forme de communication électronique) de commerce interne ou du commerce extérieur, ou par une infrastructure d'un marché financier, ou à des bénéficiaires effectifs d'Obligations Existantes situés sur le territoire des Etats-Unis tel que défini par la *Regulation S* du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « *Securities Act* ») ou à des *U.S. Persons* tel que défini par la *Regulation S* du *Securities Act* (chacune une « *U.S. Person* ») et les Obligations Existantes ne seront apportées à l'Offre d'Achat par aucun de ces moyens, de ces techniques ou infrastructures depuis ou à l'intérieur des Etats-Unis ou par des personnes situées ou résidant aux Etats-Unis ou par des *U.S. Persons*. En conséquence, les copies du *Tender Offer Memorandum* et de tout autre document relatif à l'Offre d'Achat ne sont pas, et ne doivent pas être, directement ou indirectement, envoyées par courrier ou transmises par tout

autre moyen, distribuées ou diffusées sur et à destination du territoire des États-Unis ou à des personnes établies ou résidant aux États-Unis ou à des U.S. Persons. Toute tentative d'apporter des Obligations Existantes à l'Offre d'Achat résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera invalide et les apports qui auront été faits par des personnes situées aux États-Unis ou par l'intermédiaire d'un quelconque agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non discrétionnaire pour un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis seront refusés.

### **Royaume-Uni**

Le présent communiqué, le *Tender Offer Memorandum* et tout autre document se rapportant à l'Offre d'Achat sont chacun considérés comme une communication entrant dans le champ d'application de la section 21(1) du *UK Financial Services and Markets Act 2000* et bénéficiant d'une exemption des restrictions applicables à toute *financial promotion* selon les articles 19 et 43 du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* tel que modifié (le « **Décret** »). Le présent communiqué, le *Tender Offer Memorandum* et tout autre document se rapportant à l'Offre d'Achat sont uniquement destinés et ne peuvent être transmis qu'à des personnes entrant dans le champ d'application de ces articles du Décret et à toute autre personne susceptible d'en être légalement le destinataire (ci-après collectivement les « Personnes Concernées » dans ce paragraphe). Toute personne autre qu'une Personne Concernée ne saurait agir ou se fonder sur le présent communiqué. Le présent communiqué, le *Tender Offer Memorandum* et tout autre document se rapportant à l'Offre d'Achat sont uniquement destinés aux Personnes Concernées et ne doivent pas être utilisés ou invoqués par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Concernées. Toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué, le *Tender Offer Memorandum* et tout autre document se rapportant à l'Offre d'Achat est réservée aux Personnes Concernées et ne pourra être effectuée que par celles-ci.

### **France**

L'Offre d'Achat n'est pas faite, directement ou indirectement, au public sur le territoire de la République française (« France »). Le présent communiqué, le *Tender Offer Memorandum* et tous autres documents se rapportant à l'Offre d'Achat ne sont pas et ne seront pas transmis au public en France et seuls les investisseurs qualifiés autres que des personnes physiques tels que définis par les articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-3 du Code monétaire et financier sont éligibles pour participer à l'Offre d'Achat. Ni le présent communiqué, ni le *Tender Offer Memorandum*, ni aucun autre document se rapportant à l'Offre d'Achat n'ont été ou ne seront soumis ou approuvés par l'Autorité des marchés financiers.

### **Italie**

L'Offre d'Achat n'est pas faite, directement ou indirectement, en République italienne (« Italie ») et n'a pas été soumise à une quelconque procédure de contrôle auprès de la *Commissione Nazionale per le Società e la Borsa* (CONSOB) en application des lois et règlements italiens. En conséquence, les porteurs d'Obligations sont informés du fait que, dans la mesure où ils sont résidents italiens ou situés en Italie, l'Offre d'Achat ne leur est pas ouverte et qu'ils ne peuvent en conséquence pas apporter d'Obligations Existantes à l'Offre d'Achat et, toute instruction tendant à la participation à l'Offre d'Achat provenant de telles personnes est nulle et non avenue. Ni le présent communiqué, ni le *Tender Offer Memorandum*, ni aucun autre document relatif à l'Offre d'Achat ne doit être diffusé ou mis à disposition en Italie.

### **Belgique**

Ni le présent communiqué, ni le *Tender Offer Memorandum*, ni aucun autre document relatif à l'Offre d'Achat n'ont été soumis ou ne seront soumis à l'approbation ou à la reconnaissance de la Commission bancaire, financière et des assurances belge (Commissie voor het Bank-, Financie- en Assurantiewezen) et, par conséquent, l'Offre d'Achat ne peut pas être présentée en Belgique par voie

d'offre publique, tel que défini à l'article 3 de la Loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition ou à l'article 3 de la Loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (collectivement, la « Législation belge en matière d'offre publique »), dans leur version modifiée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, l'Offre d'Achat ne peut être annoncée et ne sera pas présentée, et ni le présent communiqué ni aucun autre document se rapportant à l'Offre d'Achat (y compris tout document d'information, toute note d'information, dépliant d'information ou tout document similaire) n'ont été distribués ou offerts ou ne le seront, directement ou indirectement, à des personnes en Belgique autres que des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 10 de la Législation belge en matière d'offre publique (dans sa version modifiée de temps à autre), agissant pour leur propre compte. En ce qui concerne la Belgique, le présent communiqué et le *Tender Offer Memorandum* sont destinés uniquement à l'usage personnel des investisseurs qualifiés susmentionnés et exclusivement dans le cadre de l'Offre d'Achat. En conséquence, les informations contenues dans le présent communiqué et le *Tender Offer Memorandum* ne peuvent être utilisées pour aucun autre but ou transmises à aucune autre personne en Belgique.

## **Général**

Les Co-Arrangeurs, les Conseils de Structuration et les Agents Centralisateurs (ainsi que leurs dirigeants, salariés ou entités liées) ne font aucune déclaration ni recommandation de quelque nature que ce soit relativement au présent communiqué, au *Tender Offer Memorandum* ou à l'Offre d'Achat. Les Agents Centralisateurs sont des agents de l'Initiateur et ne sont tenus d'aucun engagement envers les Porteurs d'Obligations. Ni l'Initiateur, les Co-arrangeurs, les Conseils de Structuration et les Agents Centralisateurs ne recommande aux Porteurs d'Obligations de participer ou de s'abstenir de participer à l'Offre d'Achat.

## **Demande d'information**

Pour plus d'information:

### **Relations investisseurs**

Compagnie de Saint-Gobain

Service des relations investisseurs

Les Miroirs

92096 La Défense Cedex

France

+33 1 47 62 33 33

[www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com)